



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

porcs

Question écrite n° 11765

Texte de la question

Mme Isabelle Le Callennec attire l'attention de M. le ministre de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt sur la restructuration de la filière porcine. Cette filière compte environ 100 000 emplois directs répartis sur tout le territoire. La modernisation des élevages, rendue complexe par la réglementation, représente toujours un véritable enjeu, à la fois pour les éleveurs s'ils veulent se maintenir dans la compétition internationale et pour nos concitoyens car un élevage moderne permet la mise en œuvre des meilleures techniques disponibles, notamment en faveur de l'environnement. Plus globalement, la compétitivité, la modernisation, les relations entre l'ensemble des maillons de la filière doivent être des points de réflexion importants dans cet objectif de restructuration. Elle demande comment le Gouvernement compte répondre à ces enjeux déterminants pour les agriculteurs comme pour les consommateurs et selon quel calendrier.

Texte de la réponse

Depuis cinq ans, la filière porcine française traverse une crise économique sévère. Le Gouvernement est mobilisé pour apporter son soutien à la fois conjoncturel mais également structurel, afin de redonner des perspectives durables à ce secteur. Une table ronde s'est tenue le 30 octobre 2012 qui rassemblait l'ensemble de la filière : fabricants d'aliments pour animaux, producteurs, transformateurs (abattage - découpe et charcutiers), distributeurs. Elle a constitué la première étape vers l'élaboration d'un pacte économique, social et environnemental pour la filière porcine en France. Cela se traduira par un plan national pour la filière qui sera présenté début 2013. Afin d'élaborer ce plan, 4 groupes de travail ont été créés sous la coordination de Monsieur Alain Berger, délégué interministériel aux industries agroalimentaires. Leurs objectifs sont les suivants : - maintenir la production en quantité tout en améliorant son impact environnemental ; - affronter la surcapacité dans le secteur abattage découpe ; - renforcer le secteur de la transformation ; - mieux vendre en renforçant les stratégies de marché. Ce plan d'ampleur pour la filière dans son ensemble complètera les actions transversales déjà entreprises par ailleurs. Ainsi, la question des difficultés dans les relations commerciales tout au long des filières agroalimentaires a été abordée lors de la table ronde qui s'est tenue le 21 novembre 2012 et à laquelle ont participé les représentants de l'ensemble des acteurs de l'agroalimentaire, de la production à la distribution. Les ministres à l'initiative de cette table ronde ont annoncé l'établissement d'une mission conjointe de l'inspection générale des finances et du conseil général de l'alimentation, de l'agriculture et des espaces ruraux, dont les conclusions seront rendues d'ici mai 2013. Les propositions qui le nécessitent pourront, le cas échéant, être intégrées respectivement dans le projet de loi sur la consommation et le projet de loi d'avenir sur l'agriculture, ou servir de base aux évolutions réglementaires nécessaires.

Données clés

Auteur : [Mme Isabelle Le Callennec](#)

Circonscription : Ille-et-Vilaine (5^e circonscription) - Les Républicains

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 11765

Rubrique : Élevage

Ministère interrogé : Agriculture, agroalimentaire et forêt

Ministère attributaire : Agriculture, agroalimentaire et forêt

Date(s) clé(e)s

Question publiée au JO le : [27 novembre 2012](#), page 6875

Réponse publiée au JO le : [15 janvier 2013](#), page 401